

Dans le cadre du projet de territoire et du projet de mandat dont l'un des piliers est la transition écologique, la communauté d'agglomération Grand Bourg Agglomération (GBA) et la ville de Bourg en Bresse travaillent à la sobriété énergétique et à la réduction de l'empreinte carbone du territoire, en agissant sur leur patrimoine propre et en densifiant les énergies renouvelables à disposition sur le territoire.

La communauté d'agglomération est un territoire à énergie positive (TEPOS) depuis 2017, a adopté son plan climat air énergie territorial (PCAET) voté en 2022, et s'est dotée d'un objectif de réduction de la consommation d'énergie finale de 33% d'ici à 2030. Elle projette également un doublement de sa production d'énergie renouvelable pour atteindre 750 Gwh/an, avec le lancement d'un 3ème réseau de chaleur urbain pour relier le site d'ORGANOM, syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et sa future chaufferie de combustibles solides de récupération (CSR) aux réseaux de chaleur existants et à de nouveaux abonnés. Dans ce contexte, Ville et Agglomération créent une direction mutualisée Énergie, avec des champs d'intervention différenciés.

Définition du poste

Mission Sous la responsabilité des deux directeurs généraux adjoints de la communauté d'agglomération et de la ville, le (la) directeur(rice) mutualisé(e) prépare, met en œuvre et assure le suivi des décisions communautaires ou municipales dans son domaine de compétence. Il ou elle conduit une prospective en matière de transition énergétique pour développer la sobriété, optimise la dépense énergétique et développe les énergies renouvelables. Il ou elle assure la direction ou chefferie de projets. Il ou elle participe à l'orientation des choix énergétiques des collectivités. Il ou elle supervise l'élaboration des budgets et contrôle leur exécution.

Activités principales

Pour Grand Bourg Agglomération

- Elabore un projet de direction et encadre les 2 chargés de mission de la direction
- Pilote la réalisation du 3ème RCU via le lancement d'une délégation de service public, en lien avec l'ensemble des partenaires
- Met en œuvre la politique en matière d'énergie renouvelables et de récupération (ENRR) de l'agglomération, telle que définie par les élus communautaires, et en particulier :
 - met en œuvre les orientations définies par filière dans le cadre de la délibération cadre Energie du 22 décembre 2022, et étudie la réalisation de différentes actions (identification de gisements d'énergie de récupération, montage d'un PPA, élaboration d'un groupement de commande sur le solaire thermique) et nouveaux dispositifs (agrivoltaïsme par exemple)
 - accompagne les projets ENRR (ombrières, éoliennes, géothermie, méthanisation) de GBA ou de communes, en instruisant des demandes, en pilotant certains dossiers et en articulant les partenariats avec la SEM LEA, BEC et les opérateurs
 - anime le Comité de pilotage ENRR de l'agglomération
- Définit et amende le périmètre d'intervention en lien avec les autres directions concernées autour des thématiques de l'achat d'énergie, de maîtrise de la demande d'énergie pour les bâtiments publics, de la rénovation énergétique des bâtiments, pour se doter *in fine* d'une stratégie d'efficacité énergétique

Pour la Ville de Bourg-en-Bresse

- Dirige le service Énergie Maintenance Stratégie et accompagne son responsable de service dans l'exécution de ses missions
- Travaille en étroite transversalité avec le directeur du Patrimoine bâti sur les dossiers à enjeux dans les domaines de la réhabilitation énergétique des bâtiments (rôle majeur en phase amont), de l'exploitation des bâtiments communaux pour produire des énergies renouvelables (développement de l'autoconsommation), de l'optimisation du parc immobilier municipal (intensité des usages et réduction des m² de SDP)
- Assure la direction ou chefferie de projet en matière d'énergies renouvelables : développement du réseau de chaleur urbain, exploration de nouvelles filières (géothermie par exemple)
- Assure l'interface entre les différentes autorités et acteurs des réseaux de chaleur (collectivités, ASSURC, délégataire, concessionnaire)
- Pilote ou contribue à la définition, au sein de l'équipe de direction, des stratégies en matière de transition écologique dans son domaine de compétence
- Entretient une relation de travail étroite avec l'adjointe déléguée au Patrimoine et aux Énergies

Profil attendu

Savoirs

- Formation supérieure en thermique du bâtiment, génie climatique, énergies renouvelables et notamment les RCUS
- Connaissances sur la réglementation en matière d'énergie, la qualité environnementale des bâtiments et fort intérêt pour la transition écologique

Savoirs faire

- Qualités professionnelles et humaines empreintes d'un esprit d'initiative et de dynamisme, capacité de conviction et sens d'une position affirmée auprès des prestataires
- Sens de la rigueur, de l'organisation, qualités rédactionnelles

Spécificité du poste

Poste à pourvoir :

Début 2025

Cadre d'emplois :

ingénieurs territoriaux



Temps complet

Rémunération statutaire :



- + Régime indemnitaire
- + Avantages sociaux (CNAS*)
- + Possibilité d'adhésion à un contrat groupe mutuelle et/ou prévoyance, avec participation employeur
- + Tickets restaurant

Date limite de candidature :

29/12/2024

Renseignements :



M. Bruno GERENTES
Directeur général des services de GBA
M. Jean-Marc SCHLICK,
Directeur général des services techniques de la ville

Candidature

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) à
Monsieur le Président, Direction des Ressources Humaines,
Grand Bourg Agglomération
3, avenue Arsène d'Arsonval
01000 BOURG-EN-BRESSE ou
recrutements@grandbourg.fr

